



Résumé des questions économiques et sociales: **semaine n° 188 du 19 Août 2024**

JUSTICE DES MINEURS : DES AGENTS DE LA PROTECTION JUDICIAIRE DE LA JEUNESSE MOBILISÉS DANS LES HAUTS DE FRANCE À LILLE BÉTHUNE ET AMIENS !

Journée de grève nationale mercredi 14 août dernier à la PJJ (la protection judiciaire de la jeunesse). Une trentaine d'agents de la PJJ se sont réunis à Béthune, une trentaine aussi à Lille et Amiens. Ils sont inquiets de la baisse de leur effectif après le non renouvellement de nombreux contrats fin juillet. A Amiens en rassemblement sur les marches du palais de justice, une militante syndicale déplore la suppression de 4 postes.

Les syndicats dénoncent des économies budgétaires qui priveront selon eux, les enfants d'un grand nombre d'éducateurs.

Des suppressions d'emploi dans les Hauts-de-France !

Fin juillet, la direction de la protection judiciaire de la jeunesse des Hauts de France a annoncé aux syndicats vouloir économiser environ 1,8 million d'euros sur la masse salariale totale de la PJJ. Ce sera forcément pour Jérôme Gilbert, secrétaire SNPES-PJJ-FSU Grand Nord de nombreux emplois en moins pour la protection de la jeunesse. *"Nous on chiffre à peu près à 500 personnes en moins. Mais 500 personnes, c'est énorme sur une administration de 9500 personnes. Nous on ne demande pas de moyens supplémentaires, on demande juste à ce qu'on ne nous retire pas ce qu'on a déjà"*, soupire l'agent de la PJJ.

La PJJ emploie au total environ 9.500 personnes dont un peu plus de 20% de personnels contractuels. **Les éducateurs de la PJJ suivent quelque 130.000 enfants et adolescents**, des mineurs délinquants le plus souvent en grande difficulté.

HÔPITAL DE BREST (FINISTÈRE) : UNE SITUATION HONTEUSE AUX URGENCES !

127 patients de plus de 75 ans ont attendu 23 h en moyenne !

En grève reconductible et illimitée depuis le 4 juillet, le personnel des urgences du CHU de Brest continue de se battre pour dénoncer les conditions d'accueil des personnes hospitalisées.

« Sur la période du 10 juillet au 7 août, soit 28 jours, 127 patients de plus de 75 ans ont attendu en moyenne 23 heures aux urgences sur un brancard », assure le syndicat CGT du Centre hospitalier universitaire (CHU) de Brest dans un communiqué envoyé lundi 12 août 2024. Une action syndicale a été menée mardi 13 août, à 10 h 30, par le personnel des urgences adultes de la Cavale-Blanche pour dénoncer ses conditions de travail et celles d'accueil et d'hospitalisation des personnes qui s'y rendent.

Un mur de la honte !

Le parking couvert censé servir de zone tampon pour l'accueil des patients et augmenter la capacité de prise en charge de 22 postes est devenu **« une zone de stockage »**, déclare le syndicat. Ce dernier réclame également des renforts supplémentaires et une équipe composée d'un infirmier diplômé d'État, d'un aide-soignant et d'un brancardier pour s'occuper de cette zone.

« Depuis le 3 août, ces postes sont pourvus mais, au-delà du 19 août, cette salle d'attente allongée (SAA) sera de nouveau à la charge des effectifs habituels des urgences », signale toujours le syndicat. **« Cette décision n'est pas due à une prise de conscience mais est une réponse départementale à la fermeture des urgences de Landerneau »**.

Pour dénoncer ces conditions de prise en charge des patients, **« de plus en plus âgés et dépendants »**, le personnel des urgences a donc dressé un **« mur de la honte »** mardi.

FRANCE TRAVAIL ÎLE-DE-FRANCE : MÉDAILLE D'OR DE LA PRÉCARISATION !

En 2024, année des Jeux Olympiques et Paralympiques, l'embauche de CDD, et donc de salarié-es précaires, au sein de France Travail IdF, a atteint des sommets. La totalité de l'enveloppe dévolue à ces recrutements a été utilisée le plus rapidement possible, au mépris des besoins qui pouvaient apparaître au fur et à mesure, et privant de fait les agences de marges pour renouveler des contrats. **Résultat** : France Travail va laisser plus de **350 CDD sur le carreau, dont 130 embauché-es** spécifiquement dans le cadre de la commande gouvernementale « *Métiers en tension-Paris 2024* » du Gouvernement.

Fin septembre, ces agent-es se retrouveront chômeur-ses, de l'autre côté du guichet, avec le souvenir ému des Ministres, des Préfets, du directeur général Thibault Guilly, tous venus sur les sites les féliciter pour leur investissement dans la perspective de la réussite des JO.

Pour la CGT Pôle emploi Île-de-France, cette politique RH de précarisation est insupportable et incompréhensible, d'autant plus venant d'une institution ayant pour mission l'accompagnement à la recherche d'emploi, la lutte contre la précarité, et l'aide à la réinsertion.

Alors que 2025 est annoncée comme l'année de la généralisation des expérimentations, de l'inscription obligatoires des bénéficiaires du RSA, nous subissons une saignée dans nos effectifs ! Comment ne pas mettre en parallèle avec l'externalisation toujours plus importante de nos activités ?

D'après le budget voté au Conseil d'administration de France Travail le 29 février dernier, la somme attribuée en 2024 **aux prestataires privés** pour réaliser nos missions se chiffre à **951 millions d'euros**. La charge de travail, toujours croissante des agent-es, exige des moyens humains pour accomplir les missions d'accompagnement et d'indemnisation des usager-es. Cela passe par la CDisation de nos collègues précaires et l'augmentation des effectifs.

Au lieu de cela, la direction se sépare d'agent-es formé-es et privatise des pans entiers de nos missions. Au coup de sifflet final, nous demandons **la titularisation de tous ces collègues**, pour répondre au plus vite à l'augmentation du chômage déjà constaté !

EXXONMOBIL À PORT-JÉRÔME (SEINE-MARITIME) : UNE NOUVELLE PÉRIODE D'INCERTITUDE

!

Face au refus des organisations syndicales de signer le PSE, la direction d'ExxonMobil refuse la réouverture de négociations demandée par FO et la CFE-CGC.

Il n'y aura pas de nouvelles négociations chez ExxonMobil. Le 6 août dernier, aucune organisation syndicale n'a voulu signer le plan de sauvegarde de l'emploi (PSE) proposé par la direction de l'entreprise pétrochimique après une série de réunions de négociation sous tension entre mai et juillet.

Force Ouvrière et la CFE-CGC proposaient toutefois la réouverture des discussions. Mais la direction d'ExxonMobil préfère un autre choix. Elle va soumettre le 19 août à la Direction régionale interdépartementale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités (DRIETS) sa proposition unilatérale pour homologation. Celle-ci sera *"en retrait par rapport au projet d'accord qui n'a pas recueilli de signature et ne pourra donc pas s'appliquer"*, prévient ExxonMobil. Ce document sera seulement porté à connaissance des membres du comité social et économique central le même jour.

Pour la compagnie pétrolière, *"une nouvelle période d'incertitude va s'ouvrir concernant les éléments constitutifs de ce plan"*. Elle rappelle que *"la proposition du 25 juillet reste disponible pour signature"*.

Près de 3.000 emplois menacés directement ou indirectement !

Dans le bassin normand, 3.000 emplois directs ou indirects seront concernés, déclare la CGT. Au moins 75 entreprises sous-traitantes vont être touchées, de la pharmacie à l'automobile en Seine-Maritime. *"Il serait totalement absurde de dépendre d'approvisionnement de ces produits venant des États-Unis, de Singapour ou d'Asie, alors que nous savons produire ici"*.

DIGNE-LES-BAINS (ALPES-DE-HAUTE-PROVENCE) : UNE GRÈVE ILLIMITÉE DEPUIS MARDI 13 AOÛT AU CENTRE HOSPITALIER !

La situation du service d'urgences de l'hôpital de Digne-les-Bains, contraint de fonctionner en mode dégradé plusieurs jours, a poussé les syndicats à se mobiliser plus largement. Ce mercredi 14 août, un préavis de grève pour une durée illimitée a été déposé par les syndicats du centre hospitalier.

Selon Anne-Laure Reynaud, responsable CGT de l'hôpital de Digne, la grève a commencé *"dès le mardi 13 et concernera tout l'hôpital, pas seulement le service des urgences"*.

La régulation mise en place, n'est "pas une solution" !

Parmi les motifs de cette grève : la régulation mise en place par l'hôpital. Pour les syndicats, ce n'est *"pas une solution. Il s'agit d'un terme édulcoré qui se caractérise par un tri des patients avec un hôpital qui n'est plus en accès libre, faute de moyens humains disponibles"*, écrit dans un communiqué la CGT Santé 04.

Depuis début août, les urgences du centre hospitalier de Digne-les-Bains sont contraintes de fonctionner en mode restreint, en raison de plusieurs arrêts-maladie chez les urgentistes, sans solutions de remplacements.

Les urgences n'ont donc pas accueilli tous les patients en journée les 9, 11, 12, 13, 14 et 15, 16 août et aussi le mardi 20 août, de 8h30 à 18h30.

PRESSION DE L'ORDRE DES INFIRMIERS : DE LA VIOLENCE À TOUS LES INFIRMIER-ES !

Les violences subies par les infirmières et infirmiers sont à l'image de ce qui se passe au sein même de cette organisation. Les menaces et les pressions sont courantes (pousser certains à la démission pour y mettre des amis ou intimor le silence...) ...

Les premiers éléments, que nous avons pu noter, nous orientent vers un durcissement des démarches envers les IDE non ordiné-e-s.

Rappelons que l'Ordre ne peut porter plainte contre les IDE non inscrites.

Ce dernier peut seulement faire un signalement au procureur en invoquant l'article 40 de la constitution, **pour exercice illégal de la profession ce qui est particulièrement ignoble.**

L'UFMICT CGT a interpellé la Préfecture de Police de Paris au sujet de la violence des convocations de certaines de nos collègues.

Pour les forces de l'Ordre, « *un exercice illégal* » concerne une usurpation d'identité professionnelle, d'où le traitement « *policier* » de cette question. Dès qu'elles sont informées qu'il ne s'agit pas de ce sujet mais « *d'une bisbille administrative* », elles ne peuvent que rappeler la loi.

Et une loi, ça se change !

Nous payons déjà des charges, des impôts, une taxe sur les salaires de 5 milliards d'euros dans la Fonction publique. Et nos responsables politiques nous en demandent encore plus, payer pour avoir le droit de travailler !

La CGT revendique le droit de travailler sans être ordiné-e-s, le droit d'exercer dans de bonnes conditions de travail et en toute sécurité.

LOGEMENT SOCIAL : LES BAILLEURS NE DOIVENT PAS TRANSFÉRER À LEURS LOCATAIRES DES CHARGES QUI LEUR INCOMBENT PAR LE BIAIS DE CONTRATS D'ENTRETIEN MULTISERVICES !

Le pouvoir d'achat des locataires est en berne. D'un côté, l'augmentation des loyers, des charges, mais aussi de l'énergie et de l'eau, semble ne jamais devoir s'arrêter sans que de l'autre côté, les salaires, pensions, allocations compensatrices et minima sociaux soient revalorisés de manière au moins équivalente.

Depuis longtemps, Indecosa-Cgt, la Confédération Nationale du Logement militent pour que l'ensemble des dépenses de logement (loyer et charges) rapporté au revenu disponible, c'est-à-dire le taux d'effort, ne dépasse pas 20%. Or aujourd'hui, ce taux explose jusqu'à atteindre 50% voire davantage dans le cas de familles monoparentales ou en situation de détresse financière.

Le travail de contrôle des charges reste un exercice périlleux !

Les représentants des organisations de défense des locataires mènent ainsi une lutte acharnée pour obtenir des bailleurs les documents nécessaires à la mise en œuvre de ce droit de contrôle. Le peu d'empressement des bailleurs s'explique par le fait que le contrôle des charges par les représentants des locataires amène souvent à en rejeter un certain nombre (erreurs sur le montant, sur la résidence, sur l'imputation, etc.).

En matière de réparations locatives, il est indispensable de se battre également pour négocier des indicateurs de vétusté des équipements locatifs, robinetterie par exemple, qui soient justes et sans ambiguïté !

En cas d'intervention sur un équipement, la vétusté doit toujours être prise en compte comme l'impose la loi n°89-462 du 6 juillet 1989 (*article 7 -d*): Cette dernière stipule que le locataire doit prendre en charge les petites réparations «*sauf si elles sont occasionnées par vétusté, malfaçon, vice de construction, cas fortuit ou force majeure.* ».

Cela signifie que le coût répercuté au locataire est fonction de l'âge des équipements. Or la plupart des équipements de plomberie, d'électricité ou de serrurerie dépassent bien souvent leur durée de vie prévisionnelle qui est de l'ordre de 10 ans. Selon la loi et la jurisprudence, leur réparation, ou remplacement, incombe au bailleur !

Les bailleurs détournent l'esprit de la négociation collective à des fins purement financières !

Les bailleurs utilisent la possibilité offerte par la loi n°86-1290 du 23 décembre 1986 de négocier avec certaines associations de locataires des accords collectifs visant à mettre en place des contrats d'entretien multiservices.

Les accords collectifs en place visent principalement à transférer sur les locataires le coût des réparations locatives alors que la loi le met à la charge des bailleurs du fait notamment de la vétusté dont l'impact est très souvent minoré, voire purement et simplement ignoré.

Sous couvert de sécurité des locataires, les visites annuelles permises par les accords collectifs offrent aux bailleurs la possibilité d'entretenir leur patrimoine en incluant des contrôles visuels tels que « *contrôle de l'installation et du compteur* », « *circuit d'eau du logement* » et « *actions de prévention pour la préservation durable des équipements et composants* ». Ces contrôles visuels concernent également les équipements situés dans les parties communes, qui devraient normalement être gérés par les gardiens, payés à 75 % par les locataires, comme le « *contrôle de l'installation et du compteur gaz* » et le « *contrôle des compteurs individuels* ».

Lorsqu'un accord collectif est signé avec une ou plusieurs associations de locataires, il déclenche la mise en place de contrats « *multiservices* » ou « *pack entretien service* » qui s'imposent aux locataires avec une charge financière supplémentaire. !

L'Etat doit être le garant du droit au logement et qu'il doit mettre en place les moyens nécessaires pour garantir l'accès à un logement décent à un prix abordable.

MONDE

CHILI : LES TRAVAILLEURS DE LA PLUS GRANDE MINE DE CUIVRE DU MONDE ENTAMENT UNE GRÈVE !

Les travailleurs d'Escondida ne sont pas parvenus à un accord sur une nouvelle convention collective avec leur employeur, le géant australien BHP. Les syndicats réclament de longue date que 1% des dividendes que se versent les investisseurs étrangers de la mine soient distribués aux travailleurs.

Les travailleurs d'Escondida, la plus grande mine de cuivre du monde située dans le nord du Chili, ont entamé une grève, mardi 13 août, *"en raison de l'impossibilité de parvenir à un accord"* avec la direction sur une nouvelle convention collective, a fait savoir le syndicat dans un communiqué. Il estime que *"les demandes fondamentales des travailleurs"*, comme le respect des temps de repos, *"n'ont pas été prises en compte par l'entreprise"*, le géant australien BHP. Le syndicat réclame également que 1% des dividendes que se versent les investisseurs étrangers de la mine soient distribués aux travailleurs.

Selon les médias locaux, BHP a proposé de verser un bonus de 28 900 dollars à chaque travailleur, mais le syndicat estime que 1% des dividendes équivaut à 36 000 dollars par travailleur. BHP a pour sa part affirmé regretter la décision des travailleurs malgré ses *"efforts répétés pendant tout le processus pour présenter des propositions contenant des améliorations substantielles de l'actuelle convention collective, qui est déjà un des meilleures de l'industrie"*.

Située dans le désert d'Atacama, la mine d'Escondida est contrôlée par l'australien BHP à 57,5%. Elle a produit en 2023 **1,1 million de tonnes de cuivre, soit 5,4% de la production mondiale** et 21% de celle du Chili.

Nouvelle grève longue en perspective ?

En 2017, les travailleurs d'Escondida avaient observé une grève de 44 jours, la plus longue de l'histoire minière chilienne. Le mouvement avait provoqué **740 millions de dollars de pertes** et entraîné une contraction de 1,3% du produit intérieur brut (PIB) du Chili cette année-là.

Actuellement, le syndicat affirme compter sur *"un fonds logistique plusieurs fois supérieur à celui de la grève de 2017"*, qui permettra de financer les besoins de base des travailleurs et de leurs familles *"pendant une période très longue"*. La puissante industrie chilienne du cuivre, la première du monde génère entre **10 et 15% du PIB national**.

AIDEZ NOUS, SOUSCRIPTION NATIONALE

Nous ne disposons d'aucun financement officiel, ni d'aucune autre ressource que celle que nous procurent les dons de nos adhérents, de nos sympathisants, de nos amis.

Nous savons que nous pouvons compter sur vous.

Souscrivez et faites souscrire autour de vous

Chèques libellés à : Parti Révolutionnaire COMMUNISTES envoyer à :

Communistes 27, boulevard Saint Martin 75003 Paris (attention au changement d'adresse)

Vos dons pourront être déclarés aux impôts pour obtenir un dégrèvement